



Return Bids to:

Retourner les soumissions à:

Natural Resources Canada / Ressources naturelles Canada
Bid Receiving/ Réception des soumissions
See herein for bid submission instructions/ Voir ici pour les
instructions de soumission des offres

Request for Proposal (RFP)

AMENDMENT

Demande de proposition (DDP)

MODIFICATION

Proposal To: Natural Resources Canada

We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à: Ressources Naturelles Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires

Issuing Office – Bureau de distribution

Finance and Procurement Management Branch
Natural Resources Canada
580, rue Booth
Ottawa, ON
K1A 0E4

Title – Sujet Surveillance de la marque ENERGY STAR®	
Solicitation No. – No de l’invitation NRCan-5000072745	Date 21 mars 2023
Requisition Reference No. - N° de la demande 173077	Amendment No. – Modification No. 004
Solicitation Closes – L’invitation prend fin at – à 02:00 PM (EDT) on – le 23 mars 2023	
Address Enquiries to: - Adresse toutes questions à: raymond.thai@NRCan-RNCan.gc.ca	
Telephone No. – No de telephone 343-543-7427	
Destination – of Goods and Services: Destination – des biens et services: -Voir le présent document.	
Security – Sécurité Aucune exigence de sécurité n'est associée à cette exigence.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No.: - No. de téléphone: Email – Courriel :	
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Modification No. 004 - Cette modification est préparée pour :

- Répondre aux questions. Pour les réponses aux autres questions précédentes, veuillez vous référer à l'amendement 002 de l'appel d'offres.

Question 22 : Les réponses aux questions 1 et 2 de la modification n° 002 sous-entendent que les non-participants (dont les produits ne sont pas du tout certifiés, mais dont les fabricants/vendeurs en ligne affirment sur leur page Web que tous ces produits sont certifiés/qualifiés/participants au programme EnergyStar) sont exclus du champ d'application. Les vendeurs/fabricants non participants ne doivent pas faire l'objet d'un suivi et ne doivent pas non plus être inclus dans les rapports. Si la réponse est oui, veuillez supprimer ce point des sections pertinentes de la demande de propositions.

Réponse 22: Voir les réponses aux questions 1 et 2.

Question 23 : Si la réponse à la question 31 est négative, la question 3 envoyée précédemment reste sans réponse; veuillez confirmer votre réponse pour fournir des éclaircissements.

Réponse 23: Confirmée par la réponse à la question 31 et aux questions 1 et 2.

Question 24 :

Où le modèle/la marque du produit indique-t-il qu'il est certifié EnergyStar?

[Recherche : Thermopompes à air pour climat froid | Cotes d'efficacité énergétique | Ressources naturelles Canada \(nrcan.gc.ca\)](#)

EnergyStar Canada (page gérée par le gouvernement du Canada et RNCan) présente plusieurs incohérences, observées comme suit, par rapport à la page EnergyStar US;

24-A L'état de la certification EnergyStar n'est pas disponible dans les fichiers CSV; en voici un exemple ([Télécharger tous les modèles \(format ZIP\)](#)) tous les fichiers qui renvoient au site Web d'EnergyStar Canada

24-B Le fichier téléchargé sur le site Web d'EnergyStar Canada ne contient pas le statut du produit non certifié afin de classer les produits/marques comme non autorisés/non certifiés.

24-C Les données sont actualisées sur le site Web d'EnergyStar USA tous les jours, qu'il s'agisse de l'inscription ou de la non-inscription de produits. Par conséquent, si les données d'EnergyStar Canada sont citées en référence, elles sont actualisées tous les trimestres et la possibilité d'une inscription sur la liste d'autorisation sera moindre; en revanche, le renvoi à des données d'EnergyStar USA est assez complet pour atteindre les résultats du projet.

24-D Si la base de données d'EnergyStar Canada doit être citée en référence; la base de données et les résultats ne seront pas dynamiques jusqu'à ce qu'il soit possible de consulter les données actualisées sur le site Web d'EnergyStar Canada.

24-E En raison des incohérences observées dans les ensembles de données d'EnergyStar Canada par rapport à EnergyStar USA, et du manque de capacités d'inscription sur une liste d'autorisation (si les données doivent être citées en référence à partir de l'ensemble de données d'EnergyStar Canada), et pour réduire au minimum les clarifications en amont et en aval sur l'ensemble de données (fourni sur le site Web d'EnergyStar Canada) en raison des champs manquants pour chaque catégorie, nous suggérons que l'ensemble de données d'EnergyStar USA soit mentionné.

Réponse 24A : Les produits sont disponibles ici : [Recherche : Thermopompes à air pour climat froid | Cotes d'efficacité énergétique | Ressources naturelles Canada \(nrcan.gc.ca\)](#)

Réponse 24B : Seuls les produits certifiés apparaissent.

Réponse 24C-E : Les données sont actualisées chaque semaine s'il y a de nouveaux produits certifiés ou des produits non certifiés.

Question 25 et question 8/réponse à la question 8 – Modification n° 002



ENERGY STAR Certified Residential Clothes Washers - ENERGY STAR Cette base de données répertorie tous les produits certifiés et non certifiés. La réponse à la question 5 de la modification n° 2 semble donc erronée, veuillez aviser et clarifier.

Réponse 25 : Tous les participants au programme ENERGY STAR® sont répertoriés sur le site Web ENERGY STAR® de RNCan, avec le lien vers le site Web de chaque participant.

Question 26 :

Souhaitez-vous uniquement surveiller les sites Web/les boutiques de commerce électronique des fabricants (magasins en ligne) ou souhaitez-vous également surveiller les partenaires pertinents (vendeurs en ligne/stockistes/revendeurs/distributeurs) de chaque fabricant? Les réponses aux questions 7 et 8 suggèrent toutes deux que votre champ d'action se limite aux boutiques en ligne des fabricants, mais pas à leurs partenaires? Il y a beaucoup d'ambiguïté dans ce cas, car ces fabricants vendent également par l'intermédiaire de leurs partenaires en fournissant des services de livraison directe; si seuls les fabricants doivent être contrôlés, veuillez corriger le champ d'application dans la section 3.2 « Tâches » de la demande de propositions, car la liste des tâches fournie suggère de contrôler tous les magasins qui vendent en ligne au Canada, ce qui n'exclut pas les partenaires d'un fabricant.

Réponse 26 : Veuillez consulter la section 3.2.1.1 de l'énoncé des travaux (EDT) à l'annexe « A ».

Question 27 : L'annexe 2-Feuille de présentation financière indique qu'il faut inclure un montant forfaitaire alors que le champ d'application comporte de nombreux aspects non couverts.

Réponse 27 : Les soumissionnaires sont tenus de présenter un prix pour chaque étape (10 au total), ce qui donnerait le prix total ferme pour l'évaluation de la proposition financière. Veuillez consulter la section 7.7.2, Méthode de paiement de la PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT pour la méthode de paiement.

Question 28 : Puisque la demande de propositions suggère elle-même une amélioration du champ d'application à la section 2.6, page 8/9, pourquoi la réponse à la modification à la question 10 fait-elle référence au prix conformément à l'annexe 2-Feuille de présentation financière?

Réponse 28 : Voir la réponse 36.

Question 29 : Existe-t-il un fournisseur préidentifié pour cette occasion?

Réponse 29 : Non.

Question 30 : Y a-t-il eu par le passé une demande d'information ou une recherche de sources d'approvisionnement pour cette occasion?

Réponse 30 : Non.

Question 31 : La réponse à la question 19 de la modification n° 002 suggère de contrôler également Walmart alors que RNCan se réfère à contrôler uniquement les fabricants figurant sur la liste du site Web EnergyStar; la portée/le coût augmente si nous devons contrôler des partenaires supplémentaires et cette question est directement liée à la question 25 et à toutes les questions envoyées antérieurement qui y sont énumérées.

Réponse 31 : Veuillez consulter la section 3.2.1.1 de l'énoncé des travaux (EDT) à l'annexe « A ».



Question 32 :

Les sites Web partenaires des fabricants doivent également être contrôlés? Cela aura des répercussions supplémentaires sur les prix/coûts et cette question est liée aux questions 30 ci-dessus. D'autres sites Web auront également des effets de production de rapports, par exemple, si un fabricant a 100 produits inscrits sur le site EnergyStar, ce fabricant spécifique peut avoir 10 distributeurs et 200 revendeurs dans tout le Canada et ces 210 entreprises ont 210 magasins. L'étiquette EnergyStar des produits peut ne pas être assurée par les fabricants, ce que nous devons découvrir. Par conséquent, tous les produits d'un fabricant spécifique devront être contrôlés sur chaque site Web qui vend au Canada? Dans ce cas, la production de rapports aura un effet d'entraînement; ensuite, on surveillera uniquement tous les sites Web spécifiques d'un fabricant donné et les sites Web des partenaires associés.

Réponse 32 : Veuillez vous reporter à la réponse à la question n° 13 (voir la modification n° 002 de l'appel d'offres).

Question 33 : Quelles sont les attentes de RNCan en termes de rapports pour les catégories de produits et les sites Web? Par exemple, un calendrier indiquant combien de sites Web doivent être contrôlés par mois en tenant compte du contrôle d'un fabricant spécifique et des sites Web de tous ses partenaires? Gardez à l'esprit le scénario suivant pour garantir l'inscription sur la liste blanche.

Réponse 33 : Veuillez consulter la section 3.3 de l'énoncé des travaux (EDT) à l'annexe « A ».

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.